

<http://snetap-fsu.fr/CREA-Champagne-Ardenne16-11-Action.html>



CREA

Champagne-Ardenne16/11

Action budget 2011 - Laïcité - -

- En Région -



Date de mise en ligne : mercredi 17 novembre 2010

Date de parution : 22 novembre 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Déclaration liminaire de la délégation Snetap-[FSU](#)

Monsieur le président....

Messieurs les conseillers régionaux

Messieurs.....

Ce CREA n'est pas un CREA comme les autres.

Depuis septembre 2010, l'enseignement agricole scolaire public régional n'est plus majoritaire dans notre région !

Cette situation est historique.

La région Champagne-Ardenne vient de rejoindre ce groupe de [régions](#) bien particulier dans lesquelles le service public d'éducation agricole n'est pas ou plus une priorité.

C'est pourquoi, nous avons décidé, cette fois-ci, pour ce CREA de marquer dignement ce moment.

Depuis 2002, la politique du ministère de l'agriculture relayée parfaitement au niveau régional par la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt n'a poursuivi qu'un seul objectif : réduire le service public d'éducation agricole. Tous les moyens justifient cette fin :

- ouvertures de classes concurrentielles dans l'enseignement agricole privé temps plein ou rythme approprié
- instauration de quotas de recrutement des élèves contre le principe constitutionnel de l'obligation de scolarisation du service public d'éducation
- gel et fermeture de classes dans le service public d'éducation, laissant le monopole à l'enseignement agricole privé
- suppression de postes d'enseignants
- suppression de postes administratifs

Permettez-nous de vous lire des extraits d'un discours prononcé lors d'un débat parlementaire à propos d'un projet de loi relatif à l'enseignement :

« (...) Messieurs, toute question a son idéal. Voici donc, selon moi, l'idéal de la question de l'enseignement : L'instruction gratuite et obligatoire (...). Obligatoire au premier degré, gratuite à tous les degrés. L'instruction primaire obligatoire, c'est le droit de l'enfant qui, ne vous trompez pas est plus sacré encore que le droit du père et qui se confond avec le droit de l'État. (...)

[Messieurs], je ne veux pas vous confier l'enseignement de la jeunesse, l'âme des enfants, le développement des intelligences neuves qui s'ouvrent à la vie, les générations nouvelles, c'est-à-dire l'avenir de la France. Je ne veux pas vous confier l'avenir de la France, parce que vous le confier, ce serait vous le livrer. (...) »

Ces textes sont extraits du discours de Victor Hugo lors de la discussion parlementaire de la loi Falloux, le 15 janvier 1850.

Et ces textes nous les reprenons ce jour pour vous remettre, Monsieur le Directeur, à l'unanimité du jury, ce FALLOUX d'HONNEUR.

